



## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 125-23

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Cacouna, le 4 juillet 2023 :

### ***Règlement numéro 125-23 relatif à la démolition d'immeuble***

Ce règlement a pour but d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Cacouna.

Ce règlement est disponible via le site web de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca) ainsi qu'au bureau du soussigné, situé au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec), G0L 1G0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Rivière-du-Loup en regard des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Cacouna, ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

**M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire**

Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**AVIS DE PROMULGATION**

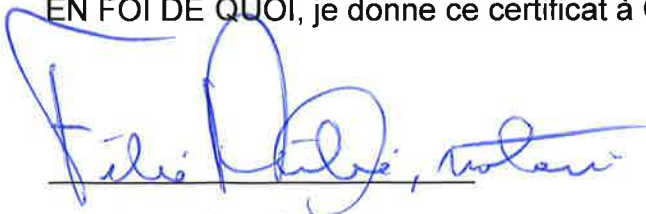
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

***Règlement numéro 125-23 relatif à la démolition d'immeuble***

Je, soussigné, M<sup>e</sup> Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 14<sup>e</sup> jour de septembre 2023, sur le site web de de la Municipalité au [www.cacouna.ca](http://www.cacouna.ca), ainsi que dans la 332<sup>e</sup> parution du Journal Epik de Cacouna publiée ce-jour, le 14 septembre 2023, et diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, reading "Félix Bérubé, notaire". The signature is written over a horizontal line.

**M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire**  
Directeur général & greffier-trésorier